Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service concerné : Service Eau, Agriculture, Forêt et Espaces Naturels

147 boulevard du Mercantour – 06286 NICE CEDEX 3

Contact : Éléonore RAKOTONIRINA - 04 93 72 74 50 - eleonore.rakotonirina@alpes-maritimes.gouv.fr

LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE

L'article D331-4-1 créé par décret Numéro 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise que :

En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site de la mairie où sont localisés les biens.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDTM des Alpes-Maritimes dans un délai d'un mois, à partir du 25/04/2024.

Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai ou si les demandeurs n'ont pas précisé qu'ils s'inscrivaient (suite à la publicité) en concurrence avec une précédente candidature, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.

N° de dossier	Date d'enregistrement	Date limite de dépôt de candidature concurrente	Demandeur	Références des parcelles demandées	Superficie demandée	Commune	Propriétaire ou Mandataire(s)
062024010	28/03/24	25/05/24	GAEC du Goubet	A397-417-7- 16-48-88-109p- 130-154-224	180ha 38a 06ca	Gattières	Commune de Gattières

Les personnes intéressées ont jusqu'à la date limite d'affichage indiquée dans le tableau ci-dessus pour déposer une demande d'autorisation d'exploiter sur les parcelles concernées, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes.